

## Compte rendu du Conseil d'école du 16 janvier 2023

Mme RAYNAL ouvre à 17h05 le second Conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

### Direction de l'établissement

Mme Christelle RAYNAL, Directrice des classes primaires, présidente du Conseil

### Représentants des enseignants

Mme Cheryl DRABOVA (PS)  
Mme Jennifer WERLING (MS-GS)  
Mme Anélia DE SOTILLO (MS/GS)  
M. Jean-Claude PHILIPPE (CP B-C)  
Mme Daniela CHARBONNIER (CE1 A)  
Mme Jeanne GULKASEHIAN (CE1D)  
M Paul COATS (CE1 B-C)  
M. Claude VALLIN (CE2A)  
M. Georgiana BURTON (CE2B-C)  
M. Jérôme PIERRON (CM1-CM2)  
Mme Maud BENOIST (CM1 A)  
Mme Verena LAVAL HOFMANN  
M. Thomas PERRIN (CM2-A)  
Mme Angeline HO (ESL)  
Mme Lenka REDOU (BCD)

### Représentants des parents

VALLAUD Emilie

### Absents excusés

Mme Céline ALLÂTRE, Provisseure

### Absents

JAMET Benoît  
GLOUX Olivia  
TELES Cécile  
SULTAN Jérémie  
BOUTONNET Marie  
KARSTEN Laure



## Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance :

- 1 Point étape du fonctionnement de l'école
- 2 Plan pédagogique
- 3 Questions diverses

## Procès-verbal

M. VALLIN accepte la charge du secrétariat nécessaire à la rédaction du compte rendu de cette réunion.

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil d'école (18 octobre 2022), il est donc adopté à l'unanimité.

### **1. Point d'étape du fonctionnement de l'école**

#### **A. Situation des effectifs à la date du conseil**

Situation des effectifs	Septembre 2022	Janvier 2023
PS	19	23
MS	30	31
GS	47	47
<b>S/TOTAL</b>	<b><u>96</u></b>	<b><u>101</u></b>
CP	51	49
CE1	62	64
CE2	54	56
CM1	54	54
CM2	51	48
<b>S/TOTAL</b>	<b><u>272</u></b>	<b><u>271</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>372</b>

## Commentaires:

Malgré des départs enregistrés, notamment fin décembre, nous notons une légère augmentation des effectifs essentiellement sur la maternelle. Les 3 classes de MS-GS ont atteint leur effectif maximal : 26 élèves.



Les nouvelles inscriptions pour 2023-2024 débuteront le 01/02/2023. Une campagne de publicité est lancée afin de promouvoir le LFP, campagne dans laquelle certains de nos élèves et enseignants/ personnels ont participé. Afin de répondre aux sollicitations des familles et de traiter leur demande dans un délai très court, Mme KASSA, sous contrat de vacation, a été recrutée.

## **B. Portes ouvertes en maternelle**

Nous réitérons l'opération "portes ouvertes" sur l'école maternelle le 7/02 et le 09/03. L'an passé, l'horaire 16h-18h avait été plus adapté aux familles que celui de 17h-19h. Nous organisons cette année les rencontres/visites de 15h30 à 17h30.

## **C. Horaires des entrées et sorties**

De nombreux retards sont remarqués. En maternelle, les arrivées sont fréquemment autour de 8h45 (une arrivée en classe et non dans l'enceinte de l'école a toujours été tolérée jusqu'à 8h40 pour les maternelles). En élémentaire, l'arrivée des élèves à 8h30 à l'école entraîne un retard de 5 minutes au regard des déplacements jusqu'aux classes. Le bienfait de l'accueil dans les classes permettant de débiter les activités sans perte de temps est ainsi mis à mal et ce sont souvent les activités ritualisées, riches d'apprentissages, que les élèves retardataires manquent. Nous constatons également des retards à la sortie des élèves. Or l'école n'est plus responsable des élèves à 15h et les enseignants ont régulièrement des contraintes institutionnelles (conseil de cycle, conseil des maîtres, rendez-vous parents). Il est donc essentiel de rappeler le respect des horaires. Un courrier sera envoyé aux familles par la direction.

Un certain absentéisme est pointé chez certains élèves. Cela a pour conséquence une perte d'apprentissages que l'on peut rarement compenser. L'acquisition des compétences permettant la réussite de l'élève est ainsi mise à mal.

## **D. Bulletins**

Lors des conseils des maîtres, l'équipe pédagogique a porté sa réflexion sur la fréquence des bulletins. A été voté le bulletin semestriel afin d'être dans la continuité de la maternelle et de permettre aux enseignants d'évaluer leurs élèves sur un rythme d'apprentissage plus long et continu. Ainsi, le 1er bulletin sera transmis aux parents fin janvier (mise en ligne prévue le vendredi 27/01/2023 à 17h) et le 2nd fin juin. Un courriel informant les parents leur a été envoyé. Lors de la rencontre des parents élus avec la directrice, a été pointé le manque de lisibilité quant à cette prise de décisions, l'organisation et le calendrier des 108h, heures institutionnelles des concertations, rencontres et formations des enseignants, étant méconnus des parents.

## **E. Les devoirs**

Les parents élus attirent notre attention sur les devoirs via le padlet. En effet, la gestion des supports numériques peut s'avérer difficile à la maison au niveau des fratries. Un équilibre entre le padlet et des supports papier serait plus adapté.

## **F. Les téléphones portables**

Nous constatons qu'un grand nombre d'élèves viennent à l'école avec un téléphone portable ou montre connectée et ce dès le CP. Il est fréquent que les enseignants aient à intervenir en classe. Or, conformément à la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et collèges adoptée par



l'Assemblée nationale le 07 juin 2018, l'utilisation d'un téléphone mobile, ou de tout équipement terminal de communication électronique, est interdite pour les écoliers dans tous les espaces de l'établissement et lors des sorties ou voyages pédagogiques. Le téléphone portable ou tout équipement terminal de communication électronique doit être conservé en position éteinte durant toute la journée scolaire dans le cartable de l'élève.

Il nous semble primordial que les parents travaillent en lien avec l'école et rappellent à leurs enfants le respect de cette loi. Par ailleurs, comme dans toute collectivité, l'école n'est malheureusement pas à l'abri des pertes ou vols éventuels. Il est recommandé aux élèves de ne pas apporter d'argent ou des objets de valeur, l'établissement n'étant pas tenu pour responsable des pertes et des vols.

Ce rappel à la loi sera communiqué par la directrice auprès de toutes les classes et sous forme de courrier aux parents.

### **G. CSC**

Le CSC met en place un centre de loisirs la première semaine des vacances d'hiver soit du 20 au 24 février 2023. Cette offre répond aux besoins exprimés des familles pour qui la fréquence des vacances scolaires engendre des difficultés quant à la garde des enfants. 16 enfants d'âge maternelle ainsi que 24 enfants d'âge élémentaire pourront être accueillis sur l'établissement au pôle maternelle. A ce jour, 40 pré-inscriptions ont été réalisées. L'accueil est prévu le matin de 8h30 à 9h, la sortie de 16h à 16h30. Actuellement, une trentaine d'enfants sont inscrits. Mme Virginie Meunier est la responsable du Centre de loisirs. Les tarifs proposés sont de 1300 czk la journée ou 5500 czk la semaine complète du lundi au vendredi. L'utilisation du matériel des classes se fera en concertation avec le CSC. En cas de dégradation ou casse, le matériel pourra être remplacé.

### **H. Calendrier 2023-2024**

Le calendrier scolaire 2023-2024 a été validé par l'Inspectrice de la zone et le COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle). Il comporte 5 périodes d'enseignement allant du 04/09/2023 au 04/07/2024 avec 904.5 heures (minimum = 864 heures soit 40.5 heures de plus).

Les vacances scolaires d'automne sont du 20/10/2023 après la classe jusqu'au 6/11/2023.

Celles de fin d'année du 22/12/2023 après la classe au 08/01/2024.

Les vacances d'hiver du 23/02/2024 après la classe au 11/03/2024 et celles du printemps du 19/04/2024 après la classe au 06/05/2024.

Le calendrier sera joint au compte-rendu.

### **I. Deuxième ½ journée banalisée**

La deuxième ½ journée banalisée concernant l'écriture du projet d'établissement est prévue le mardi 31/01/2023. Un mail a été envoyé à tous les parents afin qu'ils puissent déterminer les modalités de prise en charge de leur(s) enfant(s). Ils peuvent ainsi récupérer leur(s) enfant(s) avant le repas, après le repas, après la garderie mise en place ou encore après les activités du CSC pour les enfants inscrits.

Lors de cette ½ journée, les parents élus au conseil d'école et au conseil d'établissement sont invités afin de les associer à notre réflexion.

## **2. Actions pédagogiques**

### **A. Les évaluations nationales (bilan mi-étape)**

Les élèves du CP participent aux évaluations repères organisées par le Ministère de l'Education nationale français. Ainsi, du 16 au 27 janvier 2023, un bilan à mi année scolaire est réalisé dont l'objectif est d'apprécier



la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Les résultats doivent cependant être interprétés avec beaucoup de prudence au regard des divers profils linguistiques.

## **B. Voyages scolaires**

Un voyage scolaire pour le primaire a été voté lors du 1er Conseil d'établissement : la classe patrimoine à Strasbourg pour les élèves des classes CM1 et CM1-CM2 prévue du 12 au 17 avril 2023. Le voyage concernant la classe patrimoine en République tchèque pour les CM2 du 12 au 16 juin 2023 a été oublié et sera voté au Conseil d'établissement du 24/01/2023.

Pour rappel, un voyage scolaire a des objectifs d'apprentissage bien précis et s'inscrit pleinement dans le processus d'acquisition des compétences attendues sur les plans social, moteur, sensible et cognitif. Nous déplorons ainsi le refus de quelques familles pour des raisons autres qu'émotionnelles ou financières (lieu déjà visité, trajet bus long, ...). Un courrier sera envoyé par la direction rappelant l'obligation scolaire et précisant l'accueil des élèves restants dans les classes durant la durée du séjour.

Le séjour ski des CE2 ne pourra malheureusement se réaliser cette année. Suite à la fermeture du lieu d'hébergement, il a été difficile d'en trouver un répondant à notre cahier des charges. Les recherches ont enfin été fructueuses et le séjour sera programmé en 2023-2024. Cependant, afin de pallier l'absence de voyage, l'équipe travaille à la réalisation d'une classe "verte" en République tchèque et espère réunir toutes les conditions nécessaires au vote du second conseil d'établissement.

## **C. Aménagement de la cour**

Le deuxième conseil des enfants du Cycle 3 a travaillé autour de la proposition de jeux tracés au sol. Ont été choisis une dizaine de jeux permettant des activités calmes mais également toniques : twister, marelle chiffrée, labyrinthe, plateau d'échiquier, parcours sportif (activités de saut à pieds joints, sur 1 pied, pieds écartés, pieds/mains, activités de courses, ...), jeu de l'oie, jeu de petits chevaux, morpion, saut en longueur, des lignes de course.

La réalisation des tracés nécessitant un sol sec, il faut donc attendre le printemps.

Les 5 enseignants de Cycle 3 ont pour projet d'engager leurs élèves dans cet aménagement en peignant les tracés à l'aide d'un artisan peintre et d'un artiste professionnel. Toute aide volontaire sera la bienvenue.

## **3. Questions diverses (parents d'élèves)**

### **A. Cantine**

Les questions ou remarques portent sur :

- l'équilibre des repas (pas assez de légumes, desserts inappropriés)
- les plats déjà servis contenant trop de sauce
- le gaspillage alimentaire
- la possibilité de venir avec un "pack lunch"

L'équilibre alimentaire ne relève pas d'un seul repas. Il s'exerce sur l'ensemble de la journée, voire sur la semaine. Des légumes sont proposés quotidiennement, dans un des menus proposés ainsi que dans l'offre des crudités. L'alimentation est un sujet étudié à l'école mais relève avant tout d'une volonté familiale.

Les enfants peuvent demander moins de sauce. Leur assiette sera servie selon leur souhait.

Concernant le gaspillage alimentaire, une réflexion sur les collations est à mener. Lors de la récréation du matin, certains enfants mangent ce qui peut constituer de véritables repas. Cela peut avoir une incidence sur



le repas du midi. En maternelle, la collation est un fruit ou un légume. Il serait pertinent de continuer cette approche de l'alimentation à l'élémentaire.

La restauration scolaire est soumise à des normes d'hygiène ne permettant pas l'introduction d'aliments extérieurs. Seuls les élèves ayant un PAI stipulant la nécessité d'avoir leur "pack lunch" pour raison médicale peuvent déjeuner dans l'enceinte de la cantine.

Les questions et remarques sur la cantine seront communiquées à la commission "restauration scolaire"

Mme RAYNAL clôt ce conseil d'école à 18h25 en remerciant les parents et les professeurs de leur présence.

Secrétaire de séance  
Claude VALLIN

Le président de séance  
Directrice de l'école primaire

